

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193498>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et allait grossir la petite provision recueillie brin à brin dans les champs et le long des chemins. Glaner de l'avoine ! Mon Dieu, il faut qu'il y ait bien de la misère par le monde, se dit la jeune fille, et à plusieurs reprises, elle secoua sa ratelée et fit signe au plus proche glaneur. L'enfant murmurait un Dieu vous-le-rende, et un éclair de contentement passait sur sa figure amaigrie pendant qu'il recueillait cette petite aubaine.

Il fallait si peu, en 1816, pour faire briller les yeux des glaneurs. Quand Judith eut achevé son dernier tas de ratelon, elle appela les trois enfants et leur distribua ce qui restait du goûter. Sa mère l'avait fait porter au champ, et comme elle avait largement mesuré les parts, il se trouvait encore au fond du panier une demi-douzaine de pommes de terre et un bon morceau de pain. Les pauvres petits s'assirent sur le talus d'un fossé et mordirent à belles dents dans les pommes de terre froides, tout en dévorant des yeux le morceau de pain qu'ils gardaient pour la bonne bouche. La fille de Pierre à Claude ne put s'empêcher de se retourner deux ou trois fois pour les regarder manger, tant ils faisaient plaisir à voir. Si seulement ils en avaient toujours autant ! pensa-t-elle en jetant un dernier regard en arrière ; et, tout émue, elle prit le sentier de la maison où l'attendait une scène moins triste. (A suivre).

Pendant les fêtes du carnaval, à Paris, un monsieur fort riche a fait le pari avec un Anglais, pour la somme de 2000 francs, qu'il se promènerait le long du Pont-Neuf, pendant quatre heures, offrant aux passants des écus de cinq francs tout neufs, à 24 sous la pièce, et qu'il n'épuiserait pas de cette manière un sac contenant 1200 fr. qu'il tiendrait sous son bras.

Il se promena en effet, criant à tue-tête :

— Qui veut des écus de 5 francs tout neufs, à 24 sous !... Je les donne à 24 sous !

Plusieurs passants touchèrent, palperent les écus et continuèrent leur chemin en disant : « Ils sont faux, ils sont faux. »

D'autres, souriant, ne se donnaient pas même la peine de s'arrêter, ne voulant pas qu'il soit dit de s'y laisser prendre comme de simples badauds.

Enfin, une femme en prit trois en riant, les examina longtemps et dit aux curieux qui l'entouraient : « Allons, je risque septante-deux sous par simple curiosité. »

L'homme au sac d'écus n'en vendit pas davantage pendant sa longue promenade. Il gagna le pari contre l'Anglais qui avait moins bien que lui étudié l'esprit humain.

La mise en vigueur du nouveau tarif douanier, appliqué aux marchandises de provenance française, nous amène des légions de commis-voyageurs allemands, précédés de nombreuses circu-

lares annonçant leur passage. Voici un échantillon de ces dernières, reçu par un négociant de Lausanne :

M.

En conséquence de le tarif General nouveaux qui avoir force de loi de la parte du Suisse contre la France depuis le 1 janvier 1893 j'ai l'honneur de vous informer que je suis en position à vous offrir les mêmes articles et les mêmes qualités que vous avez acheter jusqu'à present de la France

Par exemple : *lacets* de cuir porprise et de balaine, *lacets* de soie coton veritable mohair, du lin etc. etc. en noir et couleurs ; des *semelles* de liège, du feutre et de paille.

Aussi des *ocliets*, *boutons*, *agraffes canadiennes* etc.

Les prixes sont de ma magasin en port franc Hambourg sans droit d'Allemagne.

Agreez M. mes salutations très distinguée.

Solution du problème du 11 février : 20 francs. — Ont deviné : MM. Aubert, Chaux-de-Fonds ; — A. Robert, Neuchâtel ; — Guilloud et Charmey, Avenches ; — de Kœnel, Rohrbach, Genet, Lausanne ; — Pelletier, Fillettaz, Orange, Genève ; — Cercle de l'Egalité, Bière ; — Gétaz, Aubonne ; — Bonny, Fribourg ; — Margot, Ste-Croix ; — Schweizer, Renens ; — Cavin, Berchier ; — Bastian, au Grenet ; — Pichonnat, Lovattens ; — Café Comte, Morges ; — Kilchenmann, Gondo ; — Ray, Prilly ; — Chevalier, Ependes ; — Pelot, Bioley-Orjulaz ; — Glauser, Cheseaux-Noréaz ; — Chaillet, Villars-Bozon ; — Tail lens, Montreux ; — Tinembart, Bevaix ; — Porchet, Tour-de-Peilz ; — Bosset, Payerne ; — Kramer, Bûren.

La prime est échue à M. Pichonnat, à Lovattens

Enigme.

Nous sommes deux qu'on met ensemble ;
Ce n'est pas un bonheur ce me semble,
Car en tout temps notre union
N'opère que division.

Concert. — Nous avons rarement vu autant de gens contents, autant de figures réjouies qu'à la sortie du concert de mardi dernier. Ce concert, dirigé par M. M. Rambert et organisé par ses soins, au bénéfice des artistes de notre Orchestre, a eu, en effet, le plus brillant succès. Le programme était si heureusement composé que du premier morceau jusqu'au dernier l'auditoire est resté sous le charme d'une musique délicieuse et d'une irréprochable interprétation.

Il faut le reconnaître, M. Rambert a la main heureuse chaque fois qu'il se met à la tête de pareille entreprise ; et au surplus, c'est toujours une idée généreuse qui le guide. Mais on sait que quand on a affaire à des artistes, et qu'il s'agit d'en réunir soixante-dix, comme c'était le cas, cela ne va pas tout seul. On ne se fait pas idée des démarches, des courses, des correspondances auxquelles il faut se livrer pour l'organisation complète d'un concert de cette importance.

Eh bien, malgré cela, M. Rambert, grâce à son infatigable dévouement, à des talents indiscutables et aux sympathies qu'il rencontre partout, est arrivé à un magnifique résultat. Les éloges unanimes de la presse, les applaudissements et les rappels d'une sille bondée, les superbes couronnes jetées sur la scène, sont, pour lui et ses collaborateurs, une satisfaction bien douce, mais aussi bien méritée.

THÉÂTRE. — Dimanche 26 février :

Le Juif Errant,

drame à grand spectacle, en 14 tableaux, par Eug. Sue.

Un de nos lecteurs nous envoie ces quelques lignes :

« En traversant le village de L..., la semaine dernière, mes regards s'arrêtèrent par hasard sur cette curieuse défense, affichée par le Greffe municipal sur la fontaine publique, et que je vous donne textuellement :

DÉFENSE

Il est interdit de laver les pommes de terre et quoi que ce soit dans le gros bassin de cette fontaine, excepté les légumes verts et les fenêtres. — Amende fr. 6.

Greffe municipal.

La gloire ou la vie d'un cigare.

Il est brillant ; il sort de cette ile embaumée

Reine des mers et jardin du soleil ;

L'azur colore sa fumée,

Son premier tison est vermeil.

Il lance à la nue

Un sillon bleu ;

Tout diminue,

Tabac et feu ;

Songe illusoire,

Aérien ;

Gloire :

Rien !

MÉRY.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes ; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 28,—. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 107,—. — De Serbie 3 % à fr. 84,—. — Bari, à fr. 60,—. — Barletta, à fr. 46,50. — Milan 1861, à 38,—. — Milan 1866, à fr. 11,75. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106,75. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,25. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 15,—. — Tabacs serbes, à fr. 11,75. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — **J. DIND & Co.** Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.